



Les discours

N°1, diffusée le mercredi 26 novembre 2014

JOURNEE du mardi 25 novembre

DEBAT : ENVIRONNEMENT ET CLIMAT : DÉFIS GLOBAUX, RÉPONSES LOCALES

- Appel à la mobilisation des maires pour la lutte contre le changement climatique par Monsieur Nicolas HULOT, envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète 3

ASSEMBLEE GÉNÉRALE STATUTAIRE

- Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF 7
- Présentation du rapport d'activité par Monsieur André ROSSINOT, secrétaire général de l'AMF 9

DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE

- Intervention de Monsieur André LAIGNEL, premier vice-président délégué 12
- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF 15

**Appel à la mobilisation des maires pour la lutte contre le changement climatique
par Monsieur Nicolas HULOT, envoyé spécial du Président de la République
pour la protection de la planète**

D'abord, merci beaucoup.

Ceux qui me connaissent savent que j'ai l'habitude, en général, de m'exprimer sans support de texte, donc je vous demanderai un peu d'indulgence parce que j'arrive tout juste de Nouméa ; d'ailleurs je salue quelques élus de Nouvelle-Calédonie que j'ai eu l'occasion de rencontrer là-bas. Nous étions avec le Président en Nouvelle-Calédonie, notamment parce que nous souhaitons faire en sorte que la voix des îles du Pacifique, des Caraïbes, de l'Océan Indien, ne se perde pas dans le bruit de fond de nos sociétés, et que leur espoir ou leur désespoir puisse être entendu bien en amont de la Conférence de Paris.

Monsieur le président de l'Association des maires de France, merci de m'avoir invité,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Je devais normalement saluer Madame la ministre, mais, comme je l'ai fait après avoir été en Guadeloupe, il y a peu de temps, et à La Réunion, je n'ai pas de pouvoir mais j'essaie de relayer vos doléances, souvent très légitimes. Ce que vous avez mentionné sur les sargasses pendant mon voyage à Point-à-Pitre, je l'avais mentionné auprès de Madame la ministre, et je le referai,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mes chers amis, puisque je connais quelques-unes et quelques-uns d'entre vous,

Après les interventions et les débats de cette matinée, je pense qu'il n'est pas très utile que je m'étende sur l'importance du rôle des maires et des équipes municipales en matière d'environnement et de développement durable.

Je crois que tout a été dit et que les débats de ce matin l'ont montré de façon très concrète. Chacun, comme cela vient d'être rappelé, comprend qu'il est essentiel car les communes sont des acteurs de premier plan et leurs élus, plus que quiconque, jouent un rôle de mobilisation et d'entraînement de tous les citoyens sur la voie du développement durable, sachant, au passage, que c'est une expression que nous devons utiliser avec beaucoup de prudence, car parfois le développement durable peut être une forme de camomille mielleuse pour mieux digérer nos excès de civilisation. Je dis cela au passage parce que l'attention de bien redéfinir régulièrement ce qui est durable et ce qui ne l'est pas.

En tout cas je souhaite, comme l'ai fait à l'instant, parce que j'en suis convaincu et non pas par courtoisie, rendre hommage au rôle et à l'engagement des élus, des maires, des conseillers généraux, des Régions, à ce rôle que vous portez, à cette responsabilité que vous avez, évidemment dans un contexte budgétaire et parfois administratif – je l'ai entendu – qui ne vous simplifie pas forcément la tâche.

J'en viens maintenant à l'objet de mon intervention qui est – pardon de mon obsession – la mobilisation pour le climat. Je voudrais aller très rapidement à l'essentiel et cet essentiel tient à mes yeux en deux propositions :

D'abord, la conférence Paris climat 2015 est un rendez-vous crucial, si tant est que le mot soit suffisamment fort. C'est un rendez-vous crucial parce que je dirais que se conditionne ou se détermine à Paris, pour le meilleur et pour le pire, l'avenir de nos propres enfants. Peut-être que cette formule a déjà été employée à Copenhague, et pourtant le monde ne s'est pas arrêté et ne s'est écroulé au lendemain de l'échec de Copenhague. Mais attention, attention parce que deux courbes sont en train de se combiner : la courbe du scepticisme et du fatalisme, et la courbe de l'irréversibilité. Nous n'avons que trop ajourné la mutation,

nous n'avons que trop parlé et maintenant, nous devons faire de Paris un moment d'engagement collectif

Le succès de cette conférence repose bien entendu sur la mobilisation de tous, à commencer par les citoyens – et dans ce sens les élus peuvent nous aider à créer une mobilisation positive – et, évidemment, l'engagement des communes qui, comme je viens de le dire, sont des acteurs de premier plan.

La grande conférence de Paris, qui va donc se dérouler au Bourget, les deux premières semaines de décembre 2015, est le rendez-vous où se jouera, peut-être, l'accomplissement de l'Humanité. La nature va nous tester sur notre détermination. L'autre jour, quand j'accompagnais le Président au Vatican, le Saint-Père a eu cette phrase : « les hommes pardonnent parfois, Dieu, toujours, mais la nature, jamais ».

Essayons de faire en sorte qu'elle n'ait pas à s'exprimer, d'autant qu'il y a quelque chose d'assez injuste, c'est que dans le domaine écologique ou climatique, on externalise toujours dans le temps et dans l'espace les conséquences de notre insouciance ou de notre inconscience. Ceux qui trinquent ne sont pas forcément ceux qui en sont responsables. Et si nous sommes, mais sans l'avoir imaginé, responsables de la situation climatique, nous n'avons pas à nous le reprocher parce que, jusqu'à récemment, nous n'avions pas conscience du fait que l'activité humaine pouvait mettre en péril les grands équilibres et avoir de telles conséquences.

Sauf que, comme je le disais à l'instant, maintenant nous sommes informés de la situation. Et dès lors que nous avons les éléments, à notre responsabilité s'ajoute, à dater de maintenant, une forme de culpabilité que l'Histoire retiendra – je ne le dis pas pour vous mais je le dis pour les 195 chefs d'Etat qui devront, je l'espère, à Paris, saisir cette fenêtre d'opportunité qui ne se représentera pas une deuxième fois.

L'ordre du jour de la Conférence de Paris, pardon si je le rappelle à ceux qui le savent déjà, a été fixé lors des Conférences précédentes et notamment à la Conférence de Durban en 2011 : les États – et c'est bien le seul objectif de Paris – se sont engagés à conclure un accord universel, juridiquement contraignant, permettant de limiter le réchauffement – Laurent Fabius préfère, par prudence, parler de dérèglement climatique – à deux degrés d'ici à la fin de ce siècle.

Au passage, je voudrais simplement préciser pourquoi « deux degrés » : non pas parce que c'est ce qui sera agréable pour la plupart des citoyens de cette planète, c'est parce que, en l'état de nos économies, de nos technologies, c'est semble-t-il la seule cible qui soit encore à notre portée.

J'insiste là-dessus, non pas pour nous effrayer, non pas pour nous culpabiliser, mais simplement pour nous responsabiliser : deux degrés de plus, ce sera de toute façon une tragédie pour un bon nombre d'habitants de cette planète.

Je rappelle, au moment où nous parlons, au moment où nous préparons la Conférence de Lima, au moment où les vingt plus grandes nations du monde ont discuté à Brisbane, au moment où Ban Ki-Moon a réuni, sans collecter énormément de fonds, cent-vingt Etats au sommet de New-York, que les changements climatiques, ce sont chaque année vingt-sept millions de personnes qui doivent se déplacer à cause de leurs conséquences. Pour la seule année 2010, ce sont quarante millions de personnes, pour vous donner un ordre de grandeur, que l'on appelle, entre guillemets parce que cet intitulé n'a pas encore été validé par les Nations Unies, les « réfugiés climatiques ». Ces

« réfugiés climatiques » représentent trois fois plus de déplacés que ceux liés aux conflits.

Donc, selon les termes mêmes du GIEC, confirmés encore il y a trois jours par le dernier rapport de la Banque mondiale – que l'on ne peut pas soupçonner d'être une officine obscurantiste d'écologistes qui nous disent que nous sommes face à un niveau horrible de risque – deux degrés pèseront sur nos économies, mais au-delà, nous entrons simplement dans un scénario imprévisible, ou que trop prévisible, irréversible. C'est-à-dire que, comme le disait Bergson, si aujourd'hui l'avenir de l'humanité est incertain parce qu'il dépend d'elle, cela veut dire qu'il dépend encore de nous, mais si nous laissons passer cette fenêtre de tir, il ne dépendra plus de nous, nous aurons perdu la main.

C'est pour cela que, sans vouloir forcer le trait sur la Conférence de Paris – oh, le 1^{er} janvier 2016, nous nous réveillerons avec une gueule de bois mais les apparences continueront – nous aurons sacrifié des milliers de vies. Quand je dis « nous », ce sont les Etats, parce que c'est la responsabilité des Etats et de personne d'autre. Les modélisations disent que ce seront deux cent cinquante millions de personnes qui seront condamnées à se déplacer. Je rappelle simplement, pour donner l'échelle de grandeur, que selon Monique Barbu, qui est la secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies pour la désertification, la désertification accrue par les changements climatiques aura déjà amené entre 2000 et 2020 soixante millions de personnes aux portes de l'Europe. C'est simplement pour que l'on prenne la mesure de l'enjeu, qui pourra peut-être permettre de relativiser certains sacrifices ou d'éclairer certains choix auxquels nous serons condamnés.

Deux degrés, comme je l'ai dit à l'instant, qui nous obligeront pour certains pays à diviser par deux, par quatre, d'ici 2050, nos émissions de gaz à effet de serre. Sacré exercice, je le reconnais, si difficile que cela peut expliquer que nous ayons ajourné l'effort, pendant des années, parce que nous sortons en fait de cent cinquante années d'une économie qui a été dopée par ce qui, aujourd'hui n'est plus la solution mais la cause de tous nos désordres, c'est-à-dire les énergies fossiles.

C'est grâce aux énergies fossiles que l'homme a changé d'échelle et que nous sommes entrés brutalement dans ce que les géologues appellent l'anthropocène, l'ère de l'humanité.

L'ère de l'humanité !

Michel Foucault disait : « je déplore que le sort de l'humanité soit dans d'aussi mauvaises mains que les siennes ». Je voudrais lui donner tort, lui montrer qu'au contraire, c'est une bonne nouvelle. Tout dépend du sens que nous allons donner au progrès. Tout dépend si nous allons continuer à disperser nos intelligences, nos économies et nos investissements sur tous les fronts, laisser mijoter nos petits préjugés les uns envers les autres comme si nous avions l'éternité devant nous...

Ou si au contraire, à l'échelle locale, régionale, nationale, multinationale, nous allons nous rassembler non pas sur ce qui nous ressemble, mais sur ce qui nous rassemble ! Et l'enjeu climatique nous rassemble.

Voilà quel est le défi de Paris.

Au-delà de l'atténuation, donc de faire en sorte de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de faire en sorte simultanément de ne pas restituer à l'atmosphère tous ces écosystèmes qui stockent gratuitement des gaz à effet de serre – les forêts, les récifs de coraux, les mangroves, mais aussi les sols et les surfaces agricoles, dont je reparlerai tout à l'heure – l'autre grand chantier de Paris, c'est ce qu'on appelle l'adaptation, parce que malheureusement le coup du changement climatique est parti, et il va bien falloir aider les pays les plus vulnérables à faire face aux conséquences de ce changement, conséquences excessivement nombreuses :

perte de productivité des sols, accès aux ressources en eau potable de plus en plus difficile, propagation des épidémies et des virus, déplacements de populations, et que sais-je encore.

Pour les pays les moins avancés, c'est même le chantier principal, mais les pays industrialisés sont aussi concernés. Les Etats-Unis viennent d'ailleurs de donner un petit signal enfin positif, avec un accord passé avec les Chinois. Tant mieux pour ma mission, tant mieux pour la diplomatie française, parce que jusqu'à présent, quand on va voir des pays émergents, et a fortiori des pays en voie de développement, et qu'on n'a rien à leur proposer en termes d'engagement des deux principaux émetteurs de gaz à effet de serre, c'était, pratiquement, une mission vaine.

Mais aux Etats-Unis – pour ceux qui n'ont pour seul argument que l'argument économique – en 1980, le coût des catastrophes naturelles était de quatre milliards de dollars. En 2000, on était déjà passé à dix milliards de dollars. En 2010, on était à vingt milliards de dollars. Et en 2012, rien qu'avec l'ouragan Sandy, on était à quarante milliards de dollars, plus soixante milliards de dollars pour la sécheresse dans le New-Jersey. Vous pourriez probablement, si vous interrogez les réassureurs européens, avoir une lecture à peu près identique du coût des catastrophes naturelles, parce que ce que dit le rapport du GIEC – et vous êtes concernés parce que, malheureusement c'est sur les territoires que vous subissez cette chaîne d'impacts – c'est que la multiplication des extrêmes climatiques nous concerne, y compris sur notre territoire, j'en veux pour preuve, sans mettre tout sur le dos des changements climatiques – c'est clair que ce n'est pas parce qu'il va tomber un centimètre de neige en hiver ou qu'il va pleuvoir au printemps que les changements climatiques en seront responsables – mais avons-nous besoin d'être prix Nobel pour observer quand même que sous nos latitudes, il y a un certain nombre d'aberrations climatiques ou météorologiques qui nous font perdre nos références et qui ont des conséquences sociales et économiques ? Quand on regarde cela de loin, on peut observer avec un certain soulagement que l'on est épargné par les conséquences des extrêmes climatiques, mais quand on se trouve dans certaines régions de Bretagne ou du Sud-Est qui régulièrement sont envahies par les eaux, je ne suis pas sûr que l'on ait la même lecture.

Je le disais tout à l'heure, il y a donc deux tentations que nous devons ensemble repousser : le scepticisme, qui conduirait à remettre une fois encore en doute les conclusions des scientifiques. Oh, la science est faillible, j'entends bien. Mais ce doute s'est exprimé à Rio il y a vingt ans ; on a donné des moyens illimités à la science, et le GIEC, je le rappelle, n'est pas un petit laboratoire : le GIEC, c'est un organisme qui compile des dizaines de milliers d'expertises qui, malheureusement, vont toutes dans le même sens. D'ailleurs aucun chef d'Etat ne conteste la réalité.

Et la deuxième tentation, qui a également été évoquée tout à l'heure, c'est le fatalisme.

Où en est-on de la Conférence de Paris, à une semaine de la Conférence de Lima, au Pérou, et qui est une étape importante, puisqu'on devrait commencer à discuter de la forme du texte ? Vous voyez quand même la complexité : mettre cent-quatre-vingt-quinze Etats autour d'un accord ? Vous avez probablement déjà assisté à une réunion de copropriétaires, à quatre pour décider qui va prendre sa part dans le ravalement d'un immeuble ? Mais à cent-quatre-vingt-quinze, en demandant à chaque nation de prendre une part de responsabilité importante, de renoncer pour certaines à l'utilisation des énergies fossiles et de revoir, parfois, un modèle économique qui n'est plus la solution mais qui est le problème, inutile de vous dire que l'équation va être compliquée. Mais heureusement, les états d'esprit ont changé, et la France, d'ailleurs, aborde la Conférence de Paris, et c'est là qu'on se retrouve dans cette volonté que l'on appelle l'agenda positif : ne plus larmoyer sur le constat,

même s'il ne faut pas oublier ceux qui en sont victimes, mais bien identifier ce qui appartient à la solution, et c'est là que l'on se rejoint, parce que beaucoup de solutions émergent au niveau local ou territorial. Mais il faut les diffuser, il faut les partager, il faut les valoriser, et il y aura des occasions en amont de la Conférence de Paris, et simultanément avec elle, pour que toutes les initiatives locales puissent être produites, mises en évidence de manière, comme je le disais tout à l'heure, que ce qui est l'exception, mais qui est parfaitement reproductible parce que souvent économiquement validé, puisse devenir la norme.

Dans les collectivités que j'ai visitées – j'en ai vues beaucoup, petites, moyennes, de grande taille – je retiens deux exemples démonstratifs : Christianstad, en Suède, réussit maintenant à produire la chaleur pour toute la collectivité, simplement en récupérant les déchets de l'industrie agro-alimentaire, de l'industrie forestière et les déchets agricoles ; une démonstration qui rejoint les expériences que vous avez ici. Mais c'est 100% !

A une autre échelle : San Francisco. On parle d'économie circulaire. A San Francisco, il y a quelques années, vous auriez trouvé le traitement des déchets dans la colonne « dépenses ». Eh bien maintenant, les déchets sont dans la colonne « recettes », parce que, enfin, on a basculé, on a transformé les déchets en ressources, en matière première nouvelle. Et cette notion est très importante, comme est importante, aussi, l'idée, que nous devons nous approprier tous, ici, de passer non pas dans une réduction d'impact mais dans un impact positif. C'est un changement de logiciel et même de paradigme, parce qu'il ne suffira pas de réduire notre impact, et notamment pour les terres agricoles – je me tourne là vers les élus. Les terres agricoles devraient être considérées comme des terres rares. Et Monique Barbu a fait signer à Dakar, l'autre jour, un engagement de l'Etat sénégalais : pour un hectare détruit, on en réhabilite trois. Peut-être cela peut-il nous servir de leçon...

A New-York, cent-vingt chefs d'Etat étaient présents au sommet climat de l'ONU, autour de Ban Ki-Moon. L'objectif était de commencer à abonder le Fonds vert pour le climat. Je dois ici reconnaître que la France a été exemplaire, dans un contexte budgétaire pour le moins difficile. Avec l'Allemagne, elles ont chacune abondé le Fonds vert à hauteur de un milliard de dollars, mais nous étions quasiment les seuls, à New-York. Heureusement, cette leçon a servi de démonstration et, quelque temps plus tard, notamment à Brisbane au G20, le Japon et les Etats-Unis ont suivi, puis d'autres pays. Nous sommes dans l'amorçage souhaité, qui est de dix milliards de dollars. Ce Fonds vert servira à la fois pour aider les pays les plus exposés ou vulnérables à s'adapter et à doper la transition énergétique et climatique.

Mais à terme, ce n'est dix milliards qu'il faut trouver, c'est cent milliards de dollars si l'on veut réussir la transition énergétique et aider les pays impactés à faire face à cette situation. Cent milliards, c'est énorme, sauf si l'on prend deux chiffres en compte : chaque année, ce sont six-cent-cinquante milliards de dollars qui sont accordés sous forme d'exonérations ou de subventions aux énergies fossiles, à l'échelle du monde. Mettez en regard le coût des conséquences des changements climatiques pour la collectivité mondiale : quatre-cent-cinquante milliards de dollars. Donc d'un côté nous dépensons six-cent-cinquante milliards de dollars pour créer un problème qui nous en coûte quatre-cent cinquante milliards. Ce petit énoncé pour vous dire qu'il y a là une petite marge de manœuvre, si nous arrivions à basculer ne serait-ce que cent milliards sur les six-cent-cinquante milliards, notamment pour aider au développement des énergies renouvelables, évidemment cela serait excessivement structurant.

Les communes et leurs maires peuvent jouer un rôle majeur dans la mobilisation, notamment, des citoyens, parce que si on veut donner des ailes à nos chefs d'Etat, il faut que chacun se manifeste. Encore faut-il que les citoyens

accaparés par d'autres souffrances, plus palpables que les changements climatiques, soient informés que l'avenir de leurs enfants est en train de se déterminer maintenant. Et cette mobilisation citoyenne doit, évidemment, s'exercer au niveau local pour informer, mobiliser et motiver chacun.

En second lieu, il est clair que les villes et plus largement les communes sont un chaînon essentiel dans les actions d'atténuation et d'adaptation, et le rapport rédigé l'année dernière par les sénateurs Dantec et Delebarre le fait ressortir avec force. Depuis lors, de nombreuses villes du monde ont pris des engagements ambitieux de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Je voudrais revenir très rapidement sur un rôle important des villes, un rôle d'ailleurs que Anne Hidalgo a très bien décliné, et elle y a engagé ce que l'on appelle le C40 – mais qui n'a plus de 40 que le nom puisque je crois que les plus grandes métropoles du monde sont beaucoup plus nombreuses que quarante – à faire en sorte que la commande publique, qui, dans le monde, représente entre 15 et 20% de la production ou de la consommation se réoriente vers l'économie « bas-carbone ». Avec 15 à 20%, vous créez la norme, vous créez le standard. Si cette commande publique s'approvisionne à une économie bas-carbone, elle a la taille critique pour faire que cette économie devienne l'économie principale. En cela, les responsables territoriaux, les maires, notamment dans les appels d'offre, vous avez toute latitude pour faire en sorte que les critères environnementaux soient des critères de premier choix.

Parmi les actions locales – et je vais être très court – que je souhaite évoquer, une en particulier m'est chère, en particulier dans le cadre des travaux que nous avons initiés avec ma propre fondation, c'est la restauration collective responsable, qui – et plusieurs villes, notamment Lons-le-Saunier l'ont démontré – fait figure de boucle vertueuse, à travers la gestion et valorisation des déchets ou à travers les circuits courts, mais pas seulement : avec l'installation des jeunes agriculteurs, agricultures bio et de qualité, éducation au goût, santé... Bref, tout ce qui fait un projet de territoire.

Pour pouvoir réussir et avoir un réel impact positif, ces solutions ne doivent pas seulement être sectorielles mais transversales. Travailler sur les projets alimentaires locaux, au bénéfice de tous, est un projet transversal. C'en est un bon exemple.

La FNH, ma propre fondation, lancera en décembre un portail national de la restauration collective responsable à destination de tous les acteurs de la chaîne (du producteur au convive en passant par les cuisiniers et les élus) : c'est ce que nous appelons l'agenda des solutions.

Pour prendre un exemple que vous connaissez bien, un mot dans un autre domaine sur ce que j'appellerais « la révolution de l'éclairage ». Peut-être l'avez-vous fait sans m'attendre, j'en suis convaincu, je l'ai souvent vu : l'éclairage représente en moyenne 50 % de la facture d'électricité des villes. Si toutes les villes de France passaient simplement aux LED, assortis de ces petits équipements qui permettent de moduler l'intensité de l'éclairage en fonction d'une présence ou d'une utilité – d'autant que certains opérateurs proposent aux communes de changer leurs ampoules et de s'équiper de ces systèmes sans déboursier un seul euro, parce qu'ils se paieront sur les économies réalisées – voilà quelque chose qui pourrait très bien être la contribution supplémentaire des collectivités de France en vue de la Conférence climat.

Pour terminer, parce que j'aurais évidemment beaucoup de choses à dire, il y a quelque chose qui me fait très mal, parce qu'elle se fait probablement avec une forme d'insouciance ou d'inconscience, parce que chacun voit simplement son propre périmètre : c'est le phénomène tragique de l'artificialisation des sols.

Sans vouloir être critique – je sais bien que parfois, pour des raisons sociales ou économiques, il faut bien sacrifier des terres, des terres agricoles, souvent – j'ai vu quand même

bon nombre de projets qui n'étaient pas forcément assortis d'une grande utilité, et vous savez qu'en France, c'est l'équivalent d'un département qui cède à l'artificialisation tous les six ans. Je pense que là, la responsabilité des élus est très importante. Elle est importante parce que cela s'inscrit aussi dans l'enjeu climatique, et cela s'inscrit dans un enjeu d'indépendance alimentaire.

Personnellement, je pense que les terres arables, aujourd'hui, doivent être considérées comme des terres rares, et que, idéalement ou virtuellement, chaque commune de France devrait geler l'équivalent de la surface agricole dont elle aurait besoin pour nourrir sa propre population.

Et je termine en disant que pendant la Conférence de Paris, il y aura au Bourget des pavillons évidemment pour les entreprises, mais aussi pour les collectivités locales, qui mettront en avant un agenda des solutions, et vous pourrez donc exposer les solutions qui ont été évoquées ce matin dans les domaines de l'efficacité énergétique, du

développement durable, des technologies vertes, des modes de production agricole, et mettre en valeur, donc, l'action des villes françaises.

L'une des difficultés est que les utilisateurs potentiels des bonnes idées, et notamment les communes, ne sont pas toujours informés des solutions à leur disposition. C'est tout l'effort de l'organisation de la Conférence de Paris de mettre en relation ce qui appartient aux solutions.

J'en ai déjà dit suffisamment, je voudrais essayer d'achever de vous convaincre, si ce n'est pas déjà fait, que combattre les inégalités et respecter la nature ne sont pas une option. Ce sont des conditions indispensables à l'exercice de notre liberté.

Merci beaucoup

Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF

C'est avec émotion mes chers collègues que je m'adresse à vous en ce moment très particulier puisqu'au terme de ces huit années au cours desquelles j'ai exercé les fonctions de trésorier général de l'AMF, je présente aujourd'hui devant vous pour la dernière fois en assemblée générale le rapport financier de votre Association.

Je vais donc soumettre à votre approbation les comptes de l'année 2013 et je vous soumettrai ensuite le taux des cotisations de l'année 2015.

Vous pourrez suivre les lignes budgétaires précises des produits et des charges sur le grand écran derrière moi et je vous rappelle par ailleurs que l'ensemble des informations financières est adressé à chaque adhérent dans le rapport d'activité dont l'envoi postal est actuellement en cours.

Présentation des comptes 2013

Le total des produits de l'exercice s'élève à 12 292 000 €, le total des charges s'élève à 11 850 000 €.

L'AMF dégage donc au 31 décembre 2013 un excédent de 442 000 € (contre 1 072 000 en 2011).

Les produits d'exploitation, hors produits financiers, s'élèvent à 12 116 000 €

Les cotisations constituent comme toujours la recette très majoritaire de nos ressources (70,30%) la plupart des cotisations étant collectée par les associations départementales. Ces dernières collectent ainsi 75 % de nos cotisations représentant 90 % des adhérents, c'est dire si leur rôle est essentiel et je suis convaincu qu'il le sera encore plus demain.

En contrepartie, je vous rappelle qu'elles bénéficient d'un abattement qui peut s'élever jusqu'à 30% du montant global des cotisations lorsque 100% des communes et communautés du département sont adhérentes, et d'une ristourne de 7,5% qui est versée aux associations départementales qui acquittent les cotisations avant le 1^{er} juillet.

En 2013, ce sont 84 associations départementales qui ont collecté les cotisations des communes. Parmi elles :

- 56 départements comptent 100% de communes adhérentes et leur association départementale bénéficie donc d'un abattement de 30%
- seules 2 associations départementales ne bénéficient d'aucun abattement parce qu'elles regroupent moins de 80% de communes adhérentes dans leur département

61 associations départementales ont collecté les cotisations des EPCI.

Le tiers restant de nos recettes se répartit entre

- le Congrès,
- la revue Maires de France,
- la redevance du Salon des maires.

Le nombre de participants au Congrès des maires a été en progression très forte en 2013 comme à chaque fin de mandat, ce qui induit nécessairement une hausse du chiffre d'affaires, mais je vous rappelle que le montant des droits d'inscription au Congrès est inchangé depuis 7 ans, à hauteur de 90 € par inscrit. Il faut savoir que le montant réel de dépenses par participant est supérieur à 200 €, mais c'est un choix assumé de votre Bureau de limiter le tarif de l'inscription.

Concernant le Salon des maires, la redevance perçue au titre du SMCL 2013 s'élève à 993 000 €, en augmentation de 60 000 € par rapport à l'édition 2012. Cette redevance sur

chiffre d'affaires est perçue par l'AMF parce que l'Association est co-proprétaire de cet événement organisé avec le Groupe Moniteur.

L'année 2013 a été très mauvaise pour la vente d'espaces publicitaires dans notre magazine Maires de France : - 71.000 € de chiffre d'affaires. L'AMF subit donc à son tour une baisse des publicités qui touche depuis plusieurs années tout le secteur de la presse.

Sous cette rubrique « Maires de France », ce sont désormais 3 médias différents qui sont comptabilisés, à savoir :

- le magazine mensuel, lequel représente 99% des recettes et 69,5% des charges hors salariés permanents et charges de fonctionnement,
- le supplément mensuel du magazine « la Lettre Maires de France » diffusée gratuitement à tous les adhérents et tous les abonnés, qui représente 26,8% des charges hors salariés permanents et charges de fonctionnement,
- la newsletter quotidienne « Maire info », diffusée gratuitement à près de 55.000 abonnés, qui représente 3,9% des charges hors salariés permanents et charges de fonctionnement.

Je vous précise que la ligne « fichier des communes » qui correspondait à la diffusion payante de notre fichier n'existera plus à compter de 2014, votre Bureau ayant décidé de ne plus vendre son fichier des communes.

En résumé, nos produits d'exploitation sont stables alors même que nous avons décidé de geler la totalité des tarifs appliqués à nos adhérents : cotisations, frais d'inscription au congrès, abonnements au magazine Maires de France.

Pour ce qui concerne les charges, qui s'élèvent au global à 11 850 000 €, elles sont constituées en majorité par la masse salariale qui représente 6 157 000 €.

La part de la masse salariale TTC dans les charges est de 55,05% et de 53,84% dans les produits. Notre volonté de geler les produits conduit à une inévitable progression de la part constituée de la masse salariale puisque celle-ci augmente ne serait-ce que par l'effet de l'ancienneté et des avancements.

Par ailleurs, nous avons engagé en 2012 d'importants et nécessaires travaux de rénovation de notre siège social, qui ont duré 14 mois. Ces dépenses ont été comme il se doit immobilisées et amorties sur une durée de 10 à 80 ans suivant leur durée normale d'utilisation. Le montant global des travaux affecte donc peu, mais pour une longue durée, l'exercice en cours et les exercices à venir. En revanche le coût du déménagement des salariés et la location de bureaux pendant les travaux a impacté directement et en totalité les exercices 2012 et 2013.

Je veux préciser que le budget des travaux a été correctement suivi, occasionnant un dépassement de moins de 1% par rapport au budget initial de conception du projet.

Au final, la situation financière de l'AMF est particulièrement saine, comme elle l'est de façon récurrente depuis plus de 10 ans. Mon prédécesseur, Michel Charasse, que je salue et auquel je rends hommage, a ouvert la voie d'une gestion parfaitement rigoureuse et nous appliquons tous les deux, deux principes très simples :

- maintenir autant que possible les ressources en tenant compte de la situation particulièrement délicate des collectivités – c'est encore plus d'actualité en ce moment - ce qui nous a conduit à geler les tarifs appliqués à nos adhérents,
- maîtriser les charges, en considérant que toute dépense qui n'est pas autofinancée doit être négociée ou refusée, et surtout en les contrôlant une à une, si modestes soient-

elles, afin d'être sûr que chaque dépense est justifiée dans l'intérêt de notre Association.

Sans vous infliger le bilan fastidieux de ces années d'exercice, je crois le moment venu, en tout cas c'est la dernière occasion qui m'est offerte, de vous faire part de quelques-unes de mes convictions profondes quant à la fonction de trésorier de notre Association.

Ce rôle de trésorier peut s'avérer particulièrement délicat lorsqu'il s'agit de refuser d'engager une dépense que d'autres collègues jugent légitime – il serait si facile de tout accepter ! – ou de rappeler tel ou tel à la raison lorsque ces frais semblent exagérés. C'est pourtant plus qu'un rôle, c'est un devoir : je me devais, comme trésorier de l'AMF, de veiller à ce que les cotisations de nos adhérents ne servent qu'à répondre aux objectifs de notre Association et non à des intérêts particuliers.

J'ai été considérablement aidé en cela par le président Jacques Pélissard, dont la rigueur fut parfois encore plus sévère que la mienne et par le Bureau qui a toujours suivi mes recommandations budgétaires.

J'ai aussi été fidèlement épaulé par la Direction des finances de l'AMF : même s'il est présent autant que nécessaire, un trésorier ne peut pas participer à la gestion quotidienne de l'Association et il est donc assez simple d'entraver un contrôle efficace des comptes, il suffit de ne rien lui dire ! Lorsque la clôture des comptes intervient, il est bien sûr trop tard....C'est pourquoi l'action du Trésorier doit être relayée, au quotidien, par des salariés de confiance. Cela a été le cas avec Carine Collard, avec laquelle j'ai beaucoup travaillé, cela le sera avec Olivier Yviquel, le nouveau directeur des finances de l'Association des maires de France.

Je vous remercie de votre confiance et je laisse Jacques Pélissard mettre aux voix l'approbation des comptes de l'année 2013 après l'intervention du Commissaire aux Comptes.

Intervention Jacques Pélissard

Un mot au passage : il est vrai qu'au Bureau exécutif, à l'époque avec Michel Charasse, ensuite avec Jean Launay, avec André Laignel, nous avons toujours piloté avec beaucoup de rigueur et d'efficacité la comptabilité et le budget de notre Association. Nous avons une équipe efficace, des permanents reconnus dans leurs compétences, leur expertise. Nous avons désormais des locaux totalement rénovés. Vous êtes tous à même de venir dans votre maison, nous avons réalisé une extension qui comprend un auditorium et nous avons rénové le bâtiment côté rue afin que l'ensemble du personnel travaille dans des conditions agréables et confortables pour une meilleure efficacité. Nous avons donc cette année entamé nos produits avec une location de locaux rendue nécessaire par les travaux mais nous avons, comme Jean Launay l'a dit, une situation parfaitement saine.

Intervention du commissaire aux comptes

Le président Jacques Pélissard soumet les comptes 2013 à l'approbation des adhérents :

Les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

Taux de cotisations pour 2015

Vous pouvez consulter sur le grand écran le taux de cotisations que je vous propose d'adopter pour 2015. Comme c'est le cas chaque année, vous êtes informés non seulement sur le montant des cotisations, mais aussi sur le détail précis des arrondis pratiqués et le pourcentage d'augmentation qui en découle.

Cette année encore je vous propose d'ajuster les cotisations, pour des raisons techniques de gestion – pour ne pas mélanger les recettes au cas où il y en ait quelques-unes en retard, et que les montants soient bien identifiés commune par commune et année par année – mais que le taux de progression soit en moyenne inférieur à 0,1 %.

Je vous rappelle, ou je vous informe pour les nouveaux maires ici présents, que l'AMF ne perçoit aucune subvention d'aucune sorte. C'est la base de notre autonomie financière – nous devons légitimement en être fiers – nous le devons à nos adhérents.

Je sais fort bien que la situation financière de certaines collectivités est difficile, je mesure l'effort que cela représente, mais cette autonomie est absolument essentielle pour que l'AMF puisse poursuivre ses missions à votre service en toute indépendance.

Je voudrais enfin m'adresser aux futurs nouveaux élus du Bureau et tout particulièrement au prochain trésorier – ou trésorière : la rémunération des dirigeants élus est statutairement interdite à l'AMF, autant dire que le bénévolat est de rigueur ! Par contre, je peux vous promettre que représenter l'ensemble de vos collègues maires ou présidents de communauté de France est la plus belle récompense qui puisse vous être donnée. Elle mérite donc une conduite exemplaire ne serait-ce que par respect pour nos collègues adhérents qui nous élisent à leur tête.

Je quitte donc mes fonctions de trésorier sans regret puisque c'est un amendement de conséquence du fait de n'être plus maire, mais je continuerai évidemment à suivre avec grand intérêt les actions mises en œuvre et les positions formulées par l'Association dans un lien avec les associations départementales qui n'a pas fini de se renforcer.

Vous me permettez, mes chers collègues, un mot plus personnel à l'adresse de Jacques Pélissard. J'ai été très heureux d'accompagner un temps de ta présidence de l'Association des maires de France dans ces fonctions de trésorier général. Dans des options politiques qui pouvaient nous séparer, les sujets de gestion sur lesquels nous devions travailler nous ont amenés à faire avancer la cause des maires et des intercommunalités de France. Merci donc à toi, Jacques, et aux membres du Bureau, de leur soutien constant.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.

Le président Jacques Pélissard soumet les taux de cotisation proposés à l'approbation des adhérents.

Les taux de cotisations sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

Présentation du rapport d'activité par Monsieur André ROSSINOT, secrétaire général de l'AMF

Merci à Jacques Péliissard,

Comme beaucoup d'entre vous, je serai heureux de le saluer avec respect et affection pour ce qu'il est, ce qu'il a fait, et sa façon de conduire et d'animer notre association avec, à nos côtés, André Laignel et Jean Launay dans un bureau très amical. Ce sont des moments qui comptent dans la vie.

Mes chers collègues,

Votre présence toujours impressionnante au Congrès des maires et des présidents de communautés de France, le 97^{ème} du nom, atteste, s'il en était besoin, de votre attachement et de votre foi à l'institution de la commune, échelon de base de notre démocratie et fondement de notre République des Territoires.

Elle est la preuve aussi de votre fidélité à notre Association, à votre Association, qui s'efforce, année après année, de veiller à ce que la commune et les intercommunalités demeurent ce qu'elles ont toujours été : le niveau pertinent où s'expriment les solidarités de proximité, où se forge la citoyenneté, où se construit le dialogue démocratique.

Mes chers collègues, savez-vous que suite aux scrutins de mars dernier, quarante pour cent d'entre vous sont des nouveaux maires ?

Cette proportion importante est une preuve de vitalité et d'optimisme et constitue pour nous tous un signe encourageant. L'engagement personnel et désintéressé demeure une valeur partagée. Je tenais à vous en féliciter.

Et pourtant, le contexte général n'est pas propice à l'engagement.

Dans une société qui doute d'elle-même et à l'heure où les responsables politiques sont, de façon souvent gratuite, soupçonnés de mauvaise gestion, voire de gabegie financière, s'investir dans des fonctions électives constitue un choix citoyen courageux.

Je voudrais dire ici combien le mandat que vous exercez est essentiel. Le maire est un élu proche, solidaire, disponible et attentif aux besoins de la population qu'il administre. On ne rappellera jamais assez le rôle que vous jouez quotidiennement, très éloigné des images souvent caricaturales que renvoient certains médias.

Le contexte est d'autant plus incertain que notre organisation territoriale est soumise à des évolutions majeures qui font croître ce sentiment de malaise et d'insécurité juridique et politique. Vous avez d'autant plus de mérite à demeurer ce que vous êtes aux yeux de nos concitoyens : le premier interlocuteur digne de confiance, respecté et reconnu.

Mes chers collègues, je pense que ces remerciements et ces encouragements s'adressent également aux adjoints, aux conseillers municipaux et communautaires ainsi qu'à tous nos collaborateurs, soumis aux mêmes pressions et contraintes du quotidien, et qui partagent avec le maire ou le président de communauté, un égal attachement au service public et à l'intérêt général.

Je voulais également profiter de ces propos introductifs pour remercier et rendre hommage à toutes celles et tous ceux – collaborateurs sous votre autorité, Monsieur le préfet – de notre Association, qui ont œuvré pour faire de ce Congrès un rendez-vous pleinement réussi.

Quelques mots sur notre activité. En ma qualité de secrétaire général sortant, il m'appartient de rapporter formellement et fidèlement le compte rendu d'activités de notre Association. Je ne souhaite pas alourdir mon propos et vous renvoie à la lecture de l'excellent dossier préparé à votre intention.

L'Association des maires de France, par la force de son histoire et de ses adhérents, apporte statutairement un soutien quotidien aux maires et présidents d'EPCI.

Notre Association, la plus ancienne association d'élu, est une institution puissante, respectée et décentralisée.

Elle est, dans le débat institutionnel et politique, incontournable.

A votre service au quotidien, elle conduit cette action de deux manières :

- en conseillant et en répondant aux milliers de questions pratiques de ses adhérents.
- en relayant vos difficultés, en soutenant vos démarches auprès des pouvoirs publics et des autorités de l'Etat au niveau central.

Et il y a eu cette année un effort exceptionnel de présence sur le terrain, avec les Universités des maires – 110 déplacements sur le terrain – c'est dire que cet effort de présence est fondamental.

Cette activité, qui se nourrit aussi de la première, est fondamentale. Elle l'est d'autant plus dans une période de réforme permanente des institutions locales où le risque est grand de voir la commune s'effacer peu ou prou du tableau institutionnel.

La force de l'AMF, c'est ce réseau puissant et unique d'associations départementales qui assurent une couverture universelle du territoire national, métropolitain et ultramarin.

Les associations départementales sont donc le premier échelon au plus près des adhérents et permettez-moi de profiter de ma présence à cette tribune pour remercier et rendre un hommage particulier à tous les présidents et collaborateurs de ces Associations départementales pour le travail de veille et de conseil qu'elles assurent au quotidien.

Hier matin d'ailleurs, un certain nombre de thématiques ont été abordées par les présidents d'associations départementales de maires et présidents de communautés, réunis à l'AMF pour la journée Outre-mer. Chacun a pu faire part de ses inquiétudes sur la baisse des dotations de l'Etat dans un contexte particulier, caractérisé par une structure financière dégradée et des bases fiscales faibles. L'AMF avait d'ailleurs insisté sur ces problématiques auprès du ministre des Finances. Les élus ultramarins ont pu exposer les problématiques propres de leur territoire en matière d'application des rythmes scolaires, de santé publique, d'évolution démographique, d'emploi et de besoins très importants, tant en matière d'équipements que de services publics locaux.

Ainsi mes chers collègues, les thématiques ont été nombreuses cette année avec au premier chef, la réforme territoriale.

Sur chacun de ces thèmes, l'AMF est présente pour défendre les intérêts des maires et présidents d'EPCI, métropolitains et ultramarins, de grande commune comme de petit village, de zone de montagne ou de littoral...

Laissez-moi, à cet instant, rendre un hommage particulier à chacun des 70 collaborateurs de notre Association sans lesquels cette action particulièrement efficace ne serait évidemment pas possible.

Quelles sont nos positions ?

Constructives, modernes, élaborées dans le respect du pluralisme des élus qui la composent, les positions de l'AMF s'articulent autour de deux principes : la subsidiarité et la responsabilité.

Où est la décentralisation ?

Aujourd'hui on en parle beaucoup moins et pourtant cela reste une organisation à laquelle nous sommes attachés et une organisation territoriale utile pour plus de proximité.

- la subsidiarité :

Au sein de notre République des territoires, la commune est et doit rester le premier maillon de la démocratie. Le bloc communal – de la commune à la métropole – est l'échelon le plus proche des citoyens. Le principe de subsidiarité doit impérativement guider l'organisation de nos institutions locales.

Nous sommes aussi, comme le dit la Constitution, une République décentralisée.

Ce principe fondamental d'organisation qui privilégie toujours le niveau le plus pertinent d'action publique doit pouvoir s'appliquer au niveau du bloc communal. Il implique que la commune dispose bien des moyens juridiques et financiers qui lui permettent d'agir.

Est-il nécessaire de rappeler que ces moyens lui sont garantis par la Constitution en son article 72 et qu'ils sont l'expression de son autonomie tant juridique que fiscale ?

Vous me direz, Monsieur l'ancien Ministre du Budget, plus financière que fiscale.

Or, l'amputation des moyens financiers de nos communes et de nos intercommunalités a été imposée unilatéralement par l'Etat dans le cadre d'une division rapide et dans une temporalité très courte. De fait, il s'agit d'une remise en cause du principe d'autonomie, principe essentiel de fonctionnement de notre République décentralisée.

La baisse des dotations à nos communes compromet ainsi notre capacité d'action. Elle entraînera une diminution sensible de l'investissement public et mettra donc en difficulté sur le plan local un certain nombre d'acteurs économiques. Elle aura peut-être, pour conséquence redoutable, une dégradation des services offerts à nos concitoyens. Elle aura pour conséquence redoutable une dégradation des services offerts aux populations.

L'intercommunalité, quant à elle, est un outil indispensable aux communes pour mutualiser leurs moyens et mettre en œuvre des projets à caractère plus stratégique.

Notre Association soutient et encourage l'intercommunalité de projet parce qu'elle est vecteur de développement et d'innovation.

Arrêtons-nous quelques instants sur cet aspect fondamental :

Le renforcement de l'intercommunalité nécessite de consolider le lien entre communes et intercommunalités. Dans les relations entre communes et communautés, l'AMF propose de définir des accords-cadres permettant l'organisation souple des compétences et une mutualisation accrue des services et moyens sans imposer de modèle unique. Il faut, sur chaque compétence, définir au niveau local le périmètre le plus pertinent pour agir efficacement, limiter les frais de structure et maîtriser les dépenses.

Fixer à ce jour un seuil arbitraire et apparemment intangible (20 000 habitants dans le projet de loi NOTRe) comme seuil minimal pour les intercommunalités est dangereux parce que l'on ne tient pas compte des réalités et de la densité de nos territoires.

La libre fixation de l'intérêt communautaire par les élus constitue un principe essentiel pour la bonne organisation du bloc communal : pas de transfert de nouvelles compétences sans projet politique porté par les élus.

J'en viens à une question qui me tient à cœur. C'est aussi une conviction.

Il faut cesser d'opposer, si possible, les territoires ruraux et les territoires urbains.

Le fait urbain fait l'objet d'une reconnaissance explicite par notre association qui a clairement plaidé pour que les grandes métropoles et les pôles métropolitains puissent bénéficier d'un statut adapté.

Il s'agit d'une nécessité de modernisation de notre Pays dans son rapport à l'Europe et au monde.

Il s'agit de ne pas céder à certains lieux communs dangereux : d'aucuns disent que l'espace rural serait peu productif peu enclin aux changements, un espace secondaire dans une compétition mondialisée et ne devrait sa survie qu'aux grandes villes et à l'Etat. Je m'élève en faux contre cette vision manichéenne des choses qui créent des incompréhensions.

La performance entre les territoires ruraux, semi-ruraux ou des grandes villes ne se décrète pas. Elle se construit, c'est une volonté de respect réciproque, une volonté partagée, dans la répartition des compétences et dans la fiscalité.

En effet, aujourd'hui, beaucoup de territoires ruraux ont une capacité de se réinventer qui en font des partenaires des espaces urbains dans une logique de coopération et de synergie.

Il ne s'agit pas pour nous de défendre une image passéiste de la commune.

La commune constitue une réalité concrète et dynamique de la vie quotidienne de nos concitoyens. Elle est l'armature démocratique qui permet, dans une société où il y a beaucoup de difficultés, une présence de proximité avec l'échelon communal qui montre d'ailleurs qu'il peut évoluer encore : à preuve, mon cher Jacques, la perspective législative que tu as instauré à travers la « commune nouvelle » qui constitue une voie innovante.

En effet, ce dispositif offre un cadre souple de regroupement de communes afin de leur permettre, sur une base volontaire, de maintenir leurs fonctions de proximité tout en faisant jouer pleinement la solidarité, la mutualisation et les coopérations.

Une fois encore, une réforme territoriale réussie est une réforme qui vient du terrain et des maires. Il faut faire confiance à l'intelligence des territoires.

- la responsabilité :

Mes chers collègues, les maires et présidents d'intercommunalité sont des élus responsables.

Comment ne pas être heurté par certains discours populistes fustigeant la gestion locale ?

Je comprends l'inquiétude et l'exaspération manifestées par beaucoup d'entre vous, qui faites preuve de beaucoup de rigueur dans votre gestion communale et qui subissez ces campagnes de dénigrement.

Quelquefois, des rapports nationaux se laissent aller à de telles iniquités ! Les collectivités territoriales sont fortes, saines, et douter de leur volonté de participer à l'effort national peut être vécu comme péjoratif.

Les élus savent, eux aussi, que la maîtrise de la dépense publique est désormais un objectif national, partagé par tous. Nous avons sans cesse rappelé à l'Etat cette année que le bloc communal ne doit pas contribuer plus que les autres collectivités à l'effort collectif de réduction de la dépense publique.

L'AMF a, par ailleurs, clairement rappelé à l'Etat que la majorité des dépenses nouvelles du bloc communal sont imposées par l'Etat lui-même et sont trop souvent liées à une prolifération normative chronophage, coûteuse et déraisonnable.

Les maires et présidents d'intercommunalités ont pleinement conscience de la nécessité de contribuer à l'effort national mais peut-être faut-il encore plusieurs « chocs de simplification ».

Le bloc local veut être un acteur responsable du redressement économique de la France. Encore faut-il que ses principaux moyens d'action ne soient pas durablement amputés!

Les élus locaux sont – il est bon de le rappeler – comptables de leur action devant les citoyens, seuls juges en définitive de la qualité de la gestion publique et de l'efficacité de la dépense publique.

A l'heure où le développement massif et sans précédent des technologies numériques transforme en profondeur les notions de territoire et de temporalité de l'action publique, de nouvelles socialisations s'opèrent et de nouveaux usages bousculent nos rapports à la consommation, au savoir et à l'éducation, au travail et à l'emploi, aux soins, à la création, aux services, à l'économie, à la mémoire.

De nouvelles formes émergentes naissent aux croisements de l'éducation, de la recherche, de l'innovation, de la culture, constituant des enjeux stratégiques du développement local.

L'économie d'Internet, et plus largement le numérique, touchent tous les domaines des échanges et des services et peuvent offrir de nouveaux leviers de développement à l'économie locale, à la contribution scientifique, à l'action publique soucieuse de porter des valeurs liées à l'humanisme numérique, c'est-à-dire utiliser les technologies modernes mais garantir la place et le choix de l'Homme, et faire en sorte que le numérique ne commande pas le monde mais soient au service de nos concitoyens.

C'est en tous cas une mutation dont il faut tenir compte à l'heure où le vivre ensemble est malmené, où les inégalités entre les territoires se creusent tandis que l'accès aux services publics doit être garanti, où chacun doit apprendre à faire mieux avec moins. Dans ce contexte de transformation, les maires et présidents d'intercommunalité ont besoin de repères et d'outils afin de se retrouver dans ce mouvement complexe. Face à l'ampleur de votre tâche et à la noblesse de votre engagement, vous pouvez, chers collègues, compter sur l'AMF, son réseau, ses services et bien entendu ses élus.

Je resterai, pour ma part, comme mes collègues du Bureau de l'AMF, après votre sanction et votre suffrage, particulièrement attentif aux développements de la réforme territoriale, y compris ceux qui impacteront l'organisation et le maintien des services de l'Etat sur nos territoires, car on ne peut pas concevoir une réforme de l'organisation des territoires qui ne soit pas couplée avec une réforme de l'organisation territoriale des services de l'Etat.

Mais ne cédon jamais au pessimisme – signe des temps – mais qui peut conduire au renoncement et à l'inaction. Jaurès disait déjà que la démocratie française n'est pas fatiguée du mouvement, elle est fatiguée d'immobilité. Voilà, Monsieur le président, un beau programme d'actions nécessaires mais qui ne sont légitimes que si elles se développent à partir et en cohérence avec les territoires. C'est un principe que je ne cesserai de défendre, avec vous et pour vous.

Je vous remercie, Monsieur le président, de ces trois années passées en votre compagnie et au service de l'AMF.

Intervention de Monsieur André LAIGNEL, premier vice-président délégué

Bonjour à toutes et à tous,

Je voudrais dire le plaisir que j'ai à vous retrouver aujourd'hui pour ce 97^{ème} Congrès de l'Association des maires de France. Je voudrais saluer les maires et avoir d'abord une pensée pour ceux qui ont cessé de l'être au mois de mars, soit qu'ils aient choisi de ne pas se représenter, soit que le sort des urnes ne les ait pas accompagnés. Tous, ils se sont consacrés, souvent pendant de longues années, à leur mission, à leurs concitoyens. On a coutume de dire « maire un jour, maire toujours ». Je crois que l'attachement viscéral, que nous partageons, à la fonction de maire, cet attachement viscéral fait que quel que soit le temps du mandat que nous avons exercé, il est un jalon dans notre vie personnelle, dans notre vie publique ou privée, qui aura durablement marqué. Je voulais commencer ce Congrès en saluant tous ceux qui ne sont plus des nôtres mais qui s'y sont tant consacrés.

Je voudrais aussi, bien sûr, saluer ceux qui continuent. Qu'ils soient anciens, anciens un peu, anciens beaucoup, ou qu'ils soient totalement nouveaux. Pour les anciens, ils n'ont pas d'excuse à appréhender la difficulté de la mission : ils savaient ce qui les attendait. Pour les nouveaux, cela peut être parfois une découverte. Je veux donc simplement leur dire nos encouragements, leur souhaiter bon courage et, bien entendu, leur dire que l'Association des maires de France, dans sa diversité, dans ses services, est à leurs côtés pour les aider au quotidien et dans les grandes décisions, chaque fois qui le souhaiteront.

Mais ce Congrès, s'il a une importance particulière, c'est, bien entendu, parce que pour beaucoup, il est le premier, et pour tous, le premier du mandat, mais c'est aussi parce qu'il se situe dans un contexte grave, dans une période rude.

Il a été évoqué, il y a quelques instants, le dénigrement auquel nous sommes, les uns et les autres, en permanence confrontés. Mais ce dénigrement, il ne porte pas seulement sur les élus, il porte aussi sur nos personnels. Je voudrais dire ici que sans les personnels qui nous accompagnent dans chacune de nos collectivités, nous ne serions pas en capacité d'accomplir les tâches qui sont les nôtres, de répondre aux attentes auxquelles nous sommes confrontés. Je veux dire ici la profonde injustice qu'il y a à entendre des discours stéréotypés contre les fonctionnaires et, parfois, spécifiquement les fonctionnaires territoriaux alors que ce sont eux, aux côtés de leurs élus, qui sont en première ligne. Je voulais donc simplement que, tous ensemble, on rende aussi hommage au personnel territorial avec lequel nous travaillons.

Quant aux attaques à l'égard des élus, ce n'est pas parce qu'on a le cuir tanné que ces attaques sont forcément acceptables, surtout quand elles s'appuient sur un refus de la République décentralisée, quand elles sont véhiculées par un poujadisme de mauvais aloi. Il faut que chacun sache que déliter le tissu local, c'est effriter la République. Ce n'est pas acceptable.

Les conditions de nos fonctions ont rarement été aussi difficiles et je suis déjà un maire ancien. C'est vrai que nous sommes confrontés à des situations de plus en plus dures. Nous sommes l'amortisseur social de notre société et, parfois, on constate que si la crise a frappé durement notre pays, elle a été plus étouffée, plus amortie, moins difficile, même s'il y a des cas dramatiques. Si c'est le cas, c'est parce qu'il y a nos collectivités territoriales, parce que nous avons su répondre, au quotidien, aux situations les plus désespérées. Il est évident qu'en première ligne nous sommes le premier recours et, le dernier espoir, nous le sommes aussi le plus souvent.

Il y aurait mille et un sujets à aborder. Rassurez-vous, je m'en tiendrai à trois : la réforme territoriale, l'avenir des finances et le rôle que doit jouer l'Association des maires de France.

Sur la réforme territoriale, il y a bien des interrogations. D'abord, elle est parfois floue. Les textes sont en cours d'élaboration ou de débats. Mais on a le sentiment que se dessinerait un modèle régions/intercommunalités qui poserait alors la question même, à terme, de l'existence de la commune. Est-il raisonnable de vouloir à tout prix éloigner le pouvoir du citoyen, de faire que région et intercommunalités, étant plus lointaines de chacun, mettent en cause la proximité qui est au cœur même de la réflexion de notre congrès ? Croyez-vous que dans ce temps de déprise démocratique, il faille que le citoyen se sente moins proche, moins en prise avec ses élus ? Je crois que c'est un contresens et qu'il faut veiller à ce que la proximité, c'est-à-dire la commune, reste ce pivot essentiel de la vie collective de notre pays.

Cela passe aussi...

Oui, oui, vous pouvez applaudir la commune.

... Cela passe par toute une série de questions pratiques, là j'étais plus, j'allais dire, dans la philosophie. Mais nous avons devant nous, des questions très concrètes qui nous sont posées et qui semblent toutes aller dans le même sens, c'est-à-dire un affaiblissement communal. Je pense à la suppression de la libre définition de l'intérêt communautaire.

L'intercommunalité, nous sommes tous pour, mais nous la voulons sur mesure. Nous ne voulons pas du prêt-à-porter. Nous voulons pouvoir la dessiner, à la fois sur la complexité de nos territoires mais aussi et surtout sur la répartition des compétences. Nous savons bien, les uns et les autres, que, intercommunalité par intercommunalité, en lien avec les communes qui les composent, nous pouvons ici retenir une partie de voirie et pas l'autre, retenir une partie de l'action culturelle et pas l'autre, prendre en compte tel type de développement et pas l'autre, parce que cela correspond à la réalité vécue. Vouloir nous transmettre en bloc, massivement, les choses, c'est probablement faire reculer l'intercommunalité car si on ne nous permettait pas de la dessiner avec finesse, alors un certain nombre d'entre nous seraient conduits à reculer sur telles compétences qui ont d'ores et déjà été transférées.

C'est aussi le transfert obligatoire de compétences et du personnel. Imagine-t-on là aussi que l'on puisse avoir la liberté de la mutualisation, si nous n'avons pas la capacité à décider à quel niveau se situe le personnel qui va la prendre en charge et qui va permettre que cela soit mis en œuvre dans les meilleures conditions ?

C'est enfin, dans les textes actuels, cette extension, j'allais dire, à la hache, à 20 000 habitants. Mais territoire par territoire, quel sens cela peut-il avoir ? Il y a des territoires où 20 000 habitants, c'est notablement insuffisant. Mais il en est tant d'autres, dans nos espaces ruraux, où cela n'a strictement aucune réalité concrète ! Laissons la liberté. Pourquoi tailler à la serpe quand l'intelligence peut l'emporter ?

C'est aussi l'annonce de schémas prescriptifs. Nous sommes tous pour collaborer, coopérer, travailler avec nos régions et nos départements. Mais pourquoi faudrait-il mettre une tutelle supplémentaire à travers ces schémas prescriptifs alors qu'il est absolument indispensable que ce soit une co-construction, une co-élaboration et, bien entendu, une co-mise en œuvre ?

Quand on nous dit qu'il faudrait un schéma prescriptif de la petite enfance au niveau départemental, mais vous croyez vraiment que c'est du niveau départemental que l'on va

pouvoir décider, commune par commune, comment doit s'appliquer cette politique de la petite enfance ?

Vous croyez vraiment que sur tel autre schéma qui serait au niveau régional, par exemple le tourisme, on va décider pour chaque commune ce que serait la politique touristique alors que cela appartient à l'esprit même, à la culture profonde de chacune de nos communes ?

Arrêtons de vouloir tout réglementer du plan national.

C'est – bien entendu, cela revient de manière récurrente mais raison de plus pour être toujours vigilant – la généralisation de l'élection au suffrage direct des intercommunalités sans passer par le filtre du fléchage. Nous avons bien conscience, les uns et les autres, que si, demain, il y a une supra-communauté, alors c'est la commune elle-même qui serait en danger. C'est, bien entendu, inacceptable pour nous.

On entend le chœur de la pensée unique : « La commune, c'est dépassée ». Il faut dire que souvent ils ne franchissent pas le périphérique et qu'ils restent dans la seule commune de Paris. Cela donne peut-être une vision un peu étriquée du rôle et de la réalité de chacune de nos communes.

Mais quand c'est un secrétaire d'Etat que j'entends dire et je cite, j'ouvre les guillemets, « Seules les intercommunalités peuvent répondre efficacement aux besoins des habitants », alors je dis très simplement : non. Elles sont utiles. Elles sont même parfois indispensables. Mais les seuls qui peuvent répondre au quotidien, avec efficacité, avec proximité – j'allais ajouter : avec humanité – aux besoins des habitants, ce sont les élus de chacune de nos communes.

Alors, très simplement, ceux qui voudraient la vassalisation de la commune au profit de l'intercommunalité se trompent, se trompent d'avenir, se trompent de monde, se trompent de réponse aux difficultés qui sont les nôtres. Etre moderne, c'est le contraire de cela. La commune est le niveau qui s'est le plus réformé ces vingt dernières années. Dois-je rappeler pour l'intercommunalité, que 95 % du territoire a été couvert par cette intercommunalité à l'initiative de nos communes, à l'initiative de chacune et de chacun, sans qu'il y ait besoin d'une épée préfectorale dans les reins pour avancer ? Et les 5 % qui restent étaient d'ailleurs essentiellement sur la région parisienne. C'est un simple constat, je n'oppose pas Paris et la province, rassurez-vous.

Mais je constate que nous avons été capables dans nos espaces de trouver nous-mêmes des réponses. Elles sont imparfaites ? Oui, souvent. Qui peut prétendre que l'on atteindrait la perfection dès la première fois ? Mais arrêtons de vouloir faire – c'est la seule fois où je préfère les Anglais aux Français – un jardin à la française : un jardin à l'anglaise correspond beaucoup mieux au principe de décentralisation.

« L'interco » : oui, un outil au service des communes et non l'instrument de leur vassalisation et de leur extinction ; faciliter les communes nouvelles, et nous avons été allants. C'est l'AMF qui a porté cette idée de commune nouvelle qui aujourd'hui peut ouvrir des perspectives à condition, bien entendu, que ce soit sur la libre volonté affirmée de chacune des communes concernées. C'est la mutualisation. C'est nous qui nous sommes battus pour que la mutualisation soit reconnue dans la loi et qu'elle soit même reconnue au niveau européen. J'en sais quelque chose. A l'époque, c'est moi, parlementaire européen, qui ai lancé une pétition européenne pour remettre en cause la position de la Commission afin que la mutualisation soit reconnue comme échappant au secteur de la libre concurrence non faussée. Oui, je crois que, pour tout cela, il faut privilégier la démocratie de proximité et, en tout cas, toujours privilégier la liberté sur la contrainte.

Le deuxième sujet que je voudrais aborder, ce sont les finances. On en parle beaucoup, mais ce n'est pas une raison pour qu'on ne s'exprime pas dessus aujourd'hui. On aura, d'ailleurs, jeudi, un débat important sur le sujet. Nous constatons tous un effet de ciseaux, une érosion continue de nos moyens, une hausse des charges qui,

malheureusement, ne s'est pas ralentie. L'érosion continue ne date pas de cette année. Elle a commencé il y a déjà quelques années. Le basculement s'est fait en 2009 avec, d'abord, le plafonnement de la taxe professionnelle, puis sa suppression.

Vous savez, le plus mauvais coup que l'on ait subi ces dernières années, c'est la suppression de la taxe professionnelle. Tout simplement parce que nous avons un impôt évolutif qui tournait autour de 4 % par an d'évolution et qu'on nous l'a remplacé, pour l'essentiel, par des dotations, des dotations qui sont gelées. Si vous calculez, compte tenu de la masse que rapportait la taxe professionnelle, la perte de pouvoir d'achat et d'action qui a été la nôtre sur ces années, cela représente de nombreux milliards. Mais il y a maintenant, bien entendu, la baisse de 11 milliards qui est annoncée – après la baisse d'un milliard et demi de 2014 – pour les trois ans qui sont devant nous.

Toute une série d'études démontre que c'est une erreur de baisser de manière aussi drastique les moyens des collectivités territoriales.

Que ce soit l'étude que nous avons rendue publique ce midi, AMF-Banque postale, qui démontre que cela entraînerait une baisse minimale de 8 % des investissements de nos collectivités sur les trois années qui sont devant nous, après une baisse de 10 % cette année, en 2014, telle qu'elle est estimée.

Que ce soit l'étude qui a été faite par le Sénat et qui démontre que si cela était maintenu en l'état, à l'horizon de trois ans, de très nombreuses collectivités seraient en incapacité d'équilibrer leur budget.

Cela avait déjà été établi, j'avais eu l'occasion de le dire souvent, par les chiffres de l'Observatoire des finances locales que nous animons, Charles Guené et moi-même, au sein du Comité des finances locales que je préside.

Nous comprenons tous et nous sommes tous conscients qu'il faut faire des efforts, que le pays est dans la difficulté. Mais la question que j'ai posée à de nombreuses reprises, que nous avons posée encore, Jacques et moi, récemment au Premier ministre, c'est de lui dire : « Mais, enfin, faites une étude ! ». Je suis convaincu que la baisse de 3,67 milliards d'euros que l'on nous annonce pour les trois années à venir entraînera plus de dégâts économiques qu'il n'y aura d'économies réalisées en réalité. Parce que faire baisser, chaque année, les investissements dans des proportions de 8 à 10 % comme je viens de l'indiquer, cela veut dire des millions d'heures de travail en moins pour nos entreprises, cela veut dire des dizaines de milliers de chômeurs en plus, cela veut dire de la TVA en moins et cela risque de se chiffrer de manière plus grande en déficit national que ce qui aurait été uniquement comptablement réglé par cette baisse des dotations.

Dans le même temps, nous avons la hausse des charges : c'est la CNRA, c'est l'accessibilité, c'est la TVA, c'est le Grenelle de l'environnement, ce sont les rythmes scolaires. Ça continue ! Cela a été chiffré – et, là, pour une fois nous étions d'accord, Comité des finances locales et Cour des comptes – cela a été chiffré à 1,3 milliards d'euros pour l'année 2013. Mais quand vous avez, d'une part, une baisse des dotations ou un gel et, d'autre part, une augmentation des charges contraintes – pas celles que nous choisissons parce que nous décidons d'engager des politiques – alors il est évident que c'est l'effet de ciseaux.

Aujourd'hui, on nous dit qu'à ce garrot financier, on ajouterait un corset réglementaire en fixant un objectif d'évolution de la dépense locale. Oh, on nous rassure : « Ce n'est pas sanctionnable ». Enfin, au début ! Mais quel sens cela a-t-il ? Est-ce que vous croyez vraiment qu'à travers un objectif national, on peut recouvrer la situation de nos 36 700 communes, de nos 2 400 intercommunalités, chacune ayant sa spécificité, son historique, ses accumulations de biens ou de déficits ? Bref, cela n'a aucun

sens si ce n'est, bien entendu, celui de vouloir montrer du doigt ceux qui ne seraient pas dans la norme.

Je crois que nous sommes d'accord pour dire tous oui pour participer à l'effort, mais étouffer les collectivités, c'est un remède pire que le mal. C'est la panne des investissements. C'est l'affaiblissement des services publics.

Nous sommes à plus de 13 000 délibérations qui ont relayé la motion que nous avons envoyée à toutes les communes et intercommunalités de France, Jacques et à moi-même. C'est un mouvement sans précédent. Elles continuent, d'ailleurs, à arriver, jour après jour. Cela montre une extraordinaire mobilisation, toutes tendances confondues, mais aussi tous territoires confondus. Cela va de Paris à la plus petite commune. Cela va de Bordeaux à Lille – au hasard. Bref, il y a une véritable inquiétude en profondeur pour l'ensemble de nos élus.

Des finances affaiblies, des compétences amoindries, des personnels qui sont transmis... nous ne sommes pas loin de la prévision de Monsieur Balladur qui, avec poésie (chacun sait que c'est un grand poète), avait parlé de « l'évaporation de nos communes ». Je crois que ce n'est pas une perspective à laquelle nous pouvons souscrire. Oh, rassurez-vous ! On préserverait nos écharpes. Mais je ne pense pas que les maires aient envie de garder une écharpe qui serait devenue un hochet, ils ont envie d'avoir cette écharpe pour incarner la République.

Je le dirai très simplement : fragiliser les communes, c'est plus qu'une erreur, c'est une faute. Sans nos services publics, recul de la cohésion, du vivre ensemble, de l'amortisseur social que j'évoquais au début de mon propos. Sans nos investissements, pas de modernisation, pas de relance. Sans notre engagement, pas de politique de proximité, petite enfance, transport, logement, école, environnement. On ne réussira pas la France sans les communes.

Mais Monsieur le Premier ministre, Manuel Valls, a dit devant le Sénat récemment, en intervenant sur la décentralisation, qu'il souhaitait prendre le pari de la confiance. Je veux saluer ce souhait. Je veux que nous y répondions. Nous sommes prêts à le prendre, ce pari. Cela nécessite respect, dialogue. Je le sais capable des deux. Nos attentes sont fortes, certes, mais tout simplement, si elles sont fortes, c'est parce qu'elles sont à la hauteur de l'amour que nous portons à nos communes.

Enfin, dernier point, et pas le moindre, je voudrais évoquer l'AMF, son rôle dans les années à venir. Son rôle, je le résumerai autour de deux mots : unité et combativité.

Combativité : je souhaite qu'à l'issue de ce Congrès, dans notre résolution finale, nous demandions d'urgence l'ouverture d'une négociation entre l'Association des maires de France et le Premier ministre. Il y a un dialogue actuel entre le Premier ministre et les régions, un dialogue actuel entre le Premier ministre et les départements. Les seules qui, jusque-là, n'ont pas été invitées à avoir un dialogue bilatéral, ce sont les communes, c'est l'Association des maires de France. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable de faire cette demande.

Doit-on dire : « si nous n'étions pas entendus » ? Je n'ose le penser, mais si nous n'étions pas entendus, alors il conviendrait que nous nous mobilisions à nouveau. J'évoquais nos plus de 13 000 délibérations. C'est un premier mouvement, je le répète, un premier mouvement sans précédent par son ampleur dans l'histoire des communes de France. S'il fallait trouver d'autres formes pour se faire entendre, il conviendrait, bien entendu, à notre Bureau, dans sa diversité, d'en trouver les voies et les moyens.

Le deuxième sujet, c'est l'unité. Elle aussi repose sur deux mots, parité politique et loyauté au quotidien. C'est le choix que nous avons fait. Il n'était pas évident, il n'était pas simple, mais nous avons pensé d'abord, Jacques Pélissard et moi, après en avoir parlé, que dans la situation à laquelle

nous sommes confrontés, l'essentiel était d'avoir l'unité de l'Association des maires de France.

Cela ne retire rien, mes chers collègues, aux différences qui sont les nôtres. Je suis de gauche, socialiste et fier de l'être. Beaucoup d'entre vous ne le sont pas. Ils sont sans doute fiers de ce qu'ils sont, mais le dialogue entre nous est l'essence même de l'Association des maires de France, association pluraliste. A partir du moment où cette unité se fait dans le respect, dans la loyauté, dans l'équilibre, au quotidien du fonctionnement de notre institution, je pense que c'est la meilleure manière d'avancer.

Cette AMF, unie et combative, assumant son pluralisme et la liberté de chaque partenaire, est le gage de notre efficacité et je souhaite que cette unité, cette combativité, nous la portions ensemble.

Cette action, elle nous a permis, ces dernières années, de développer, selon l'expression qu'aime employer Jacques Pélissard, une AMF puissante. Cela a été fait par un accord et avec le soutien permanent du Comité directeur et du Bureau. Je voudrais ici les remercier, les uns et les autres. Nous avons eu parfois des débats complexes, mais nous sommes toujours parvenus à sortir par le haut, avec des propositions, avec une volonté au service de nos communes et de nos concitoyens.

A ce moment, vous me permettez de dire un mot de Jacques Pélissard.

Cela fait, mon cher Jacques, dix ans que nous travaillons ensemble. Oh, cela n'a pas toujours été facile. On vous mentirait si on disait cela. On peut dire qu'il y a eu des affrontements, mais des affrontements sur les idées, jamais des affrontements d'hommes. Il y a eu des contradictions. Il y a même eu des blocages, mais nous avons appris à travailler ensemble parce que nous étions animés de cette même volonté, de ce même souci permanent : faire que l'AMF puisse continuer à avancer, faire que l'AMF puisse vous représenter tous dans votre diversité et soit capable de porter une voix claire chaque fois que c'était nécessaire pour être entendu, quels que soient, sur les dix ans, les gouvernements et les majorités qui étaient en place.

Mon cher Jacques, nous avons non seulement appris à travailler ensemble, mais j'ai appris à t'apprécier et j'ai appris tout simplement que l'amitié existait entre nous et cette amitié a été construite au jour le jour.

Vous l'aurez compris, un vieux compagnonnage, mais toujours vivant, et dont j'espère qu'il continuera sous d'autres formes car l'amitié, elle, ne s'arrête pas avec la fin d'un mandat, fût-il celui de président de l'AMF.

Pardonnez-moi mais, après tout, on a bien le droit de laisser l'émotion parler de temps en temps. Nous ne sommes pas que des élus, nous sommes d'abord des hommes élus, et des femmes, qui avons des sentiments. Cela peut parfois transgresser les rives mais quand on nage dans le même sens, qu'on sait épouser le courant pour atteindre le but, alors je crois qu'on agit bien.

Beaucoup a été fait, mais nous sommes bien conscients que – et je termine par là – l'essentiel est devant nous. Cet essentiel, c'est de garantir et de renforcer l'avenir de la commune. C'est une tâche immense, passionnante mais incertaine. Elle nécessite notre total engagement et une mobilisation sans précédent.

Tout à l'heure, André Rossinot a cité Jean Jaurès. Vous me permettez d'en faire autant, d'autant plus que nous avons commémoré en 2014 le 100^{ème} anniversaire de l'assassinat de Jaurès. Jaurès a écrit : « L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir ». Cet invincible espoir, mes chers amis, mes chers collègues, cet invincible espoir en l'avenir de la commune, ce que je vous propose, avec, j'en suis persuadé, tout le monde, c'est de le porter ensemble avec conviction et avec audace.

Merci à vous.

Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF

Chers collègues,

C'est avec une réelle émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je préside depuis 2004 notre association avec une ardente ambition, celle que chacun puisse se reconnaître dans son action.

J'ai souhaité incarner la conviction que les maires dans notre République ont une place à part.

Oui, mes chers collègues, je connais votre attachement à votre territoire. Vous portez haut et fort les couleurs des métropoles, des villes, du périurbain, du rural ou de l'ultramarin. Je respecte et j'ai toujours défendu votre diversité.

Oui, mes chers collègues, je sais que certains d'entre vous n'affichent pas d'étiquette politique, que d'autres revendiquent des sensibilités de gauche, d'autres revendiquent des sensibilités de droite, du centre ou d'ailleurs. J'ai moi-même des convictions solides mais j'ai toujours défendu le pluralisme de notre association.

Oui, chers collègues, j'ai plaisir à vous entendre parler de vos paysages de montagne, de littoral et de plaine, parce que vous en parlez avec un attachement charnel à votre mandat.

Nous sommes, chers collègues, des maires et des présidents de communautés de France et, au-delà de nos différences, nous portons ensemble la responsabilité d'être le 1er maillon de la République et nous sommes au service du pays, dans l'unité.

Je veux en voir l'illustration dans les propos amicaux et chaleureux d'André Laignel, 1^{er} vice-président délégué de l'Association des maires de France, qui viennent vraiment de me toucher beaucoup. Merci, cher André.

Avec toi, nous avons été concurrents lors d'échéances internes, lors de compétitions internes. Parfois, ces confrontations électorales furent acharnées, mais elles furent toujours franches, elles furent toujours loyales et je crois, il faut le dire, qu'avec André, nous avons joué ensemble le jeu de l'unité de l'Association des maires de France.

Oui, cher André, tu es du Berry, moi je suis des montagnes du Jura. Pays du fromage de chèvre pour toi, pays du comté pour moi. Pays du vin du Valençay pour toi, pays du vin jaune pour moi, c'est dire que l'unité n'était pas gagnée d'avance !

Mais nous avons appris à dépasser nos différences, à fédérer nos énergies, à nous enrichir de notre complémentarité. C'est vrai, cher André, que nous avons réussi à mettre en place, à partager, une authentique amitié.

Merci, cher André, pour ta différence, merci pour les combats que nous avons livrés ensemble et qu'avec vous tous nous avons gagnés pour l'Association des maires de France.

Depuis 10 ans, chers collègues, à la tête de l'AMF, j'ai voulu porter cette conviction que ce qui est le plus important, c'est ce qui nous rassemble.

C'est pourquoi, j'ai placé mon engagement à vos côtés au-dessus de toutes les considérations partisans.

Sur la question scolaire, sur les réformes de taxe professionnelle, sur les réformes territoriales, quel que soit le gouvernement, j'ai subi des critiques de tous les groupes politiques, et très franchement, je peux vous le dire, cela m'a rassuré !

Pour certains, je ne soutenais pas assez le gouvernement, j'en faisais trop pour contester telle mesure proposée par tel gouvernement ; pour d'autres, je n'en faisais pas assez...

Mais, chers collègues, investi de votre confiance, j'ai assumé en conscience mon rôle en défendant les valeurs qui nous unissent et les principes qui guident l'action des maires de France.

Alors que je vais bientôt quitter cette présidence, je suis fier du travail que nous avons accompli ensemble.

Mes remerciements vont aux instances de l'AMF, le Bureau. Le Bureau, il y en a une partie à gauche, une partie à droite, mais, c'est amusant, je peux vous dire que leur composition est mélangée, ce qui prouve, là encore, l'unité de l'AMF. Il y a aussi le Comité directeur, les présidents et les rapporteurs des commissions et groupes de travail, tous se sont investis pour le travail de notre association.

Notre institution, forte et respectée, ne le serait pas non plus sans la loyauté, le travail et la compétence de ses personnels. Merci à eux et merci à leur directeur général, Monsieur le préfet Rollon Mouchel-Blaisot, qui travaille avec moi depuis quatre ans et qui est vraiment un super, un remarquable directeur général des services de l'Association des maires de France. Merci au personnel de l'AMF.

Grâce à vous tous, l'AMF est reconnue pour la fiabilité de ses analyses, la justesse de ses revendications.

Grâce à vous tous, l'AMF présente une gouvernance partagée, une gouvernance pluraliste, un fonctionnement rigoureux, des finances saines, on l'a vu avec Jean Launay.

Mes remerciements vont aussi aux responsables des associations départementales.

Je veux saluer, en effet, le travail des Présidents, des équipes administratives des associations départementales qui constituent le véritable maillage territorial de l'AMF et qui ont mis en place avec nous un réseau efficace.

Je veux également saluer – plusieurs sont ici présents – les associations catégorielles : les grandes villes, les moyennes villes, les petites villes, les maires ruraux, les élus du littoral comme de la montagne, les élus d'Ile-de-France comme de la banlieue, bref tous ont une part importante dans la vie de nos communes et j'ai souhaité, j'ai voulu, que des présidents d'associations soient, de droit, membres associés du bureau de l'AMF afin de définir ensemble des positions communes et donc des positions fortes.

Demain, chers collègues, je souhaite que ces associations nationales catégorielles du bloc local réfléchissent à un rapprochement avec l'AMF, qui s'engage de son côté à respecter les identités et les problématiques spécifiques.

Chers collègues, dans une période budgétaire difficile, dans une période de disette budgétaire, qui peut croire que nous pourrions encore et toujours multiplier les frais d'adhésion de nos communes et EPCI à plusieurs associations ?

Lors de la discussion de la réforme de la taxe professionnelle, l'AMF a fédéré le bloc local et, au sein de ce bloc, l'ensemble des collectivités, rurales et urbaines.

Si nous n'avions pas été unis, aurions-nous obtenu les 26% de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises alors que le projet du gouvernement, ce n'est pas n'importe quel projet, présenté en Conseil des ministres ne prévoyait aucune part au profit des communes et du bloc local ? Nous étions exclus de la répartition du produit de cet impôt.

Aujourd'hui, face aux contraintes financières inégalées qui s'imposent à nous, j'en appelle à une unité renforcée de nos associations avec des commissions communes, des moyens partagés car, chers amis, l'union fait la force.

Je veux aussi vous dire ma sérénité pour l'avenir de notre association.

J'ai souhaité proposer à mon ami François Baroin de se porter candidat à ma succession car, chers amis, j'ai voulu assurer le renouvellement générationnel.

Avec la confiance que vous aurez l'occasion de lui témoigner lors de ce congrès, il sera sans nul doute une grande voix républicaine au nom des maires et présidents de communautés.

L'accord de gouvernance conclu entre lui et André Laignel, auquel, vous vous en doutez je ne suis pas complètement étranger, sera déterminant pour affronter ensemble la période actuelle, qui sera cruciale pour nos collectivités.

Je suis heureux d'avoir contribué à présenter une équipe unie, un tandem, François Baroin et André Laignel, le futur 1^{er} vice-président délégué, qui seront aux antipodes des querelles partisanes.

Chers amis, l'esprit républicain commande parfois de dépasser cette attitude, ces petits jeux et ces calculs d'un autre temps. La France serait-elle condamnée au sectarisme ? L'accord conclu entre François Baroin et André Laignel montre qu'on peut trouver des voies de raison et des voies de sagesse.

Nous avons fait, en effet, André Laignel l'a excellemment dit, le choix de l'unité dans le respect des différences car la gravité de la situation l'imposait. Cette unité, dont j'ai été, chers collègues, le gardien vigilant, a fait la force de l'Association des maires de France.

Et permettez-moi exceptionnellement une réflexion libre et personnelle.

Je souhaite que cette véritable maturité politique dont l'AMF a fait la preuve puisse être demain déclinée au niveau national s'agissant de la gestion de notre pays.

Vos applaudissements, chers collègues, me pousse à continuer.

A quoi assistons-nous aujourd'hui ?

La majorité actuelle a souvent supprimé des dispositifs mis en place par le précédent gouvernement : défiscalisation des heures supplémentaires, réforme territoriale et j'en passe... De son côté, tel postulant à des fonctions présidentielles en 2017 annonce déjà l'abrogation de certaines lois.

Quelle que soit, chers amis, la majorité en place, l'alternance pratiquée comme une revanche frontale est à mon sens pénalisante pour la France toute entière.

Notre pays ne peut vivre sereinement et efficacement des politiques chaotiques dont les responsabilités sont partagées entre clans antagonistes et qui font perdre tant et tant de temps au pays.

Il nous faut, entre responsables politiques, qui ont du courage et une volonté constructive, traiter ensemble pour notre pays :

- les dossiers bien identifiés des réformes indispensables,
- pendant une durée déterminée,
- dans le respect de l'identité philosophique et politique de chacun.

Cette action conjuguée de réformes pour notre pays permettra sa nécessaire modernisation, son vital rassemblement, condition de son redressement et donc de son rôle européen et de ses performances mondiales.

Sur le fond, mes chers collègues, je vais évoquer avec vous l'action de l'AMF dans trois domaines : il y aura des redites, mais à la limite, ces redites sont encourageantes parce que, entre André Rossinot, André Laignel et moi-même, cela montre précisément, dans les faits et dans la pensée, dans la réflexion, l'unité de l'action de l'association des maires de France.

J'ai, au nom de l'AMF, toujours tenu un discours responsable en matière de finances publiques. Dans nos propos, au nom de l'AMF, il n'y a jamais eu de démagogie. D'ailleurs, cette rigueur fait partie de notre quotidien.

Comme maires, la 1^{ère} règle que nous apprenons, c'est de ne pas confondre fonctionnement et investissement, de savoir que le fonctionnement seul est financé par nos impôts. Par contre, en ce qui concerne l'investissement seul, nous pouvons avoir recours à l'emprunt.

Bien sûr, nous devons maîtriser la dette du bloc local mais sachons expliquer qu'elle est très minoritaire et stable, ne constituant que 9.5% de la dette publique totale.

Bien sûr, nous devons participer à une gestion responsable des comptes publics et les maires n'ont jamais été des demandeurs (j'avais même dit des quémandeurs) maximalistes des subventions financées par le déficit budgétaire.

Mais nous ne pouvons subir un effet ciseau infernal : cela a été dit, moins de dotations (moins 28 milliards entre 2014 et fin 2017, c'est moins 30 % de la DGF) et plus de charges, voilà un effet ciseaux, qu'avec André Laignel nous avons dénoncé.

Disons-le clairement, la baisse des dotations aura un effet sur nos investissements ; la baisse de l'investissement, c'est moins d'activité locale, moins de croissance nationale alors que celle-ci est déjà en berne.

Les 13 000 motions délibérées par vos conseils municipaux – et elles continuent à venir, elles viennent de tout le pays – dénoncent la baisse aveugle des dotations, l'augmentation non jugulée des charges.

Disons-le clairement, la mutualisation, c'est une nécessité, les économies, c'est une nécessité, les réformes oui, mais elles ne permettront pas de combler cette saignée. Ne trompons pas, chers collègues, nos concitoyens ! Ne mettons pas les élus dans une position intenable !

L'Etat doit assumer les conséquences de ses décisions. Il est trop facile de stigmatiser une hausse des effectifs alors qu'elle est provoquée par des politiques d'Etat (je pense aux crèches ou aux TAP) ou encore aux missions nouvelles comme l'instruction des permis de construire.

Je souhaite également dénoncer la volonté insidieuse de transférer la charge de l'impôt national vers l'impôt local. Les difficultés de l'Etat à conduire des réformes structurelles ne doivent pas l'amener à se défausser sur la fiscalité locale. A chacun de prendre ses responsabilités.

Deuxième thème, qui n'a pas été abordé par André, c'est les rythmes scolaires. Il montre la démarche et la méthode qui ont été suivies par notre association.

Ce sujet, chers collègues présentait toutes les caractéristiques pour générer au sein de nos instances des confrontations. Cette réforme était en effet marquée par des aspects politiques nombreux et des querelles partisans sensibles.

Elle suscite également des bouleversements dans notre vie locale que chacun d'entre vous a pu mesurer : organisation des transports, recrutements des animateurs, utilisation des équipements publics.

Le maire, qui veut bien faire, a été placé au cœur d'une nouvelle attente éducative suscitée par le Gouvernement sans qu'il soit clairement exposé que les moyens manqueraient. En clair, c'était : les annonces pour le Gouvernement, les ennuis pour les maires !

Je l'avais dit ici même à Monsieur Peillon l'année dernière, le retour à la semaine de quatre jours et demi aurait dû être assuré par l'Education Nationale avec ses moyens humains et financiers. Le gouvernement a préféré confier cette responsabilité aux communes ; c'était plus facile !

Il a fixé les horaires de ses personnels enseignants, c'était son pouvoir et sa responsabilité.

Maires, nous respectons les décrets et les lois de la République et l'AMF a été légaliste mais combative.

J'ai, chers amis, chers collègues, entendu les reproches, ils étaient nombreux, qui nous étaient adressés.

Mais je savais qu'à la fin, les maires se retrouveraient seuls devant les parents d'élèves avec leurs attentes et seuls pour organiser le temps périscolaire ainsi libéré.

Nous sommes responsables et non démagogues. Il nous incombe donc d'obtenir des avancées concrètes pour les communes et nous avons porté un discours légitimement exigeant sur les soutiens financiers qui étaient indispensables.

En novembre 2012, quand nous avons reçu ici même le Président de la République, nous avons obtenu la création d'un fonds d'amorçage.

En novembre 2013, nous avons obtenu du Premier ministre que ce fond d'amorçage soit prorogé pour 2014 et donc bénéficie à toutes les communes, pas uniquement à celles qui avaient mis en place le dispositif dès septembre 2013.

Cette année, nous avons dénoncé l'article 55 du projet de loi de finances pour 2015 qui prévoyait la suppression de cette aide et nous avons obtenu qu'elle soit maintenue pour la prochaine rentrée scolaire. Merci au Premier ministre, Monsieur Valls, qui a arbitré en notre faveur pour le maintien de ce soutien dans le cadre du fonds d'amorçage, dont je souhaite qu'il devienne un fonds de soutien pérennisé.

Et puis, parallèlement, nous avons, pendant des mois, négocié intensément avec la Caisse nationale des allocations familiales et les différents ministères, afin d'obtenir des accompagnements financiers et des assouplissements indispensables en matière de normes d'encadrement par exemple. Ce fut un travail technique considérable, assumé par les élus et par les personnels de l'AMF. Nulle autre association ne s'est livrée à cette tâche. Cela a été un travail considérable, efficace que nous avons conduit ensemble.

Si je résume, chers collègues, l'AMF s'est fédérée autour d'une recherche constante et pugnace de résultats tangibles pour ses adhérents plutôt que de se contenter de critiquer pour ensuite laisser choir ses élus.

Demain, sur ce sujet comme sur d'autres, il faudra qu'une évaluation de cette réforme soit opérée pour en déterminer le rapport coût-avantage.

Le dernier sujet que je souhaite aborder devant vous me tient particulièrement à cœur, comme à André. Il s'agit de la place de la commune dans la réforme territoriale.

Dès le début, j'ai énoncé au nom de l'AMF et de son Bureau une triple affirmation :

Tout d'abord, la décentralisation devrait reposer sur un cadre déterminant l'articulation globale de la nouvelle organisation territoriale de la République décentralisée.

Quand on veut réformer, il faut montrer le chemin !

En second lieu, toute réforme doit être précédée d'une évaluation financière de son impact financier. C'est ma deuxième conviction.

La troisième, c'est que la véritable réforme viendra du terrain, qu'elle viendra de nous.

L'AMF dans cette optique a porté quatre vérités :

1/ Nous sommes opposés à la fixation d'un seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités. C'est trop peu en zone urbaine et bien souvent, cela n'a aucun sens en zone rurale.

Avec André Laignel nous avons la même démarche – je n'ai pas vu son discours, il n'a pas vu le mien, mais la coïncidence est tout à fait significative et porteuse d'espoir : laissons l'intelligence collective des élus déterminer le territoire d'un bassin de vie cohérent où le citoyen adhère, trouve ses repères, est donc partie prenante de l'action collective.

2/ Nous, les maires, nous avons été en pointe du changement territorial avec le développement de l'intercommunalité, outil au service des communes. Je tiens à le redire, l'intercommunalité est un outil au service des communes.

Nous avons aussi inventé la mutualisation. Aujourd'hui, tout le monde parle de mutualisation : schéma de mutualisation, coefficient de mutualisation. Mais avant la loi du 13 août 2004, la mutualisation n'était pas sécurisée juridiquement. C'est nous qui avons obtenu son inscription dans la loi du 13 août 2004, comme dans celle du 16 décembre 2010.

Mais il nous faut conserver une mutualisation adaptée à nos territoires, qu'elle soit descendante, de l'intercommunalité aux communes ou qu'elle soit ascendante, de telles communes vers l'intercommunalité, il faut que cela soit une mutualisation librement définie par une majorité qualifiée.

3/ Il nous faut conserver l'intérêt communautaire.

Telle compétence est mieux exercée à moindre coût par l'intercommunalité, elle devient d'intérêt communautaire et nous la transférons. Par contre, tel élément de compétence ressort de l'action de proximité, laissons les élus et le personnel de la commune l'assurer.

La situation n'est pas identique sur l'ensemble du territoire, faisons là encore confiance, chers collègues, à l'intelligence collective des élus pour positionner le curseur de l'intérêt communautaire !

4/ Enfin, il nous faut affirmer que des schémas pourront être proposés au niveau de la région ou du département, mais pour être prescriptifs, ils devront être co-élaborés avec les communes ou leurs intercommunalités.

En toute matière, par rapport à l'Etat, par rapport aux régions, par rapport aux départements, les maires de France, je le dis solennellement, ne sont pas des suppléants. Ils participent à l'action publique, ils la déclinent sur leur territoire, souvent ils en font la pédagogie, ils doivent être

des co-acteurs des politiques territoriales et non des sous-traitants.

La commune, mes chers collègues, en terme de démocratie, de solidarité, de proximité, est la structure la plus efficace que nous connaissions.

Le maire et son équipe déploient, pour un coût modeste, des actions en tous domaines pour faire face aux problèmes, pour porter ou pour aider à porter des projets.

Mais il faut que la commune soit forte et la formule de la commune nouvelle, regroupant des communes sur la base du volontariat, peut être un outil pertinent au profit du tissu local.

Souvenez-vous, nous avons acté, lors de la résolution générale de notre dernier congrès, le fait que l'AMF porterait cette réforme de structure. Après validation par le Bureau ici présent, j'ai présenté et fait voter à l'Assemblée nationale, le 31 octobre dernier, une proposition de loi dans ce sens avec, je dois le dire là encore, l'accord du Gouvernement.

J'ai demandé qu'elle soit inscrite rapidement à l'ordre du jour du Sénat afin que les communes volontaires puissent réellement bénéficier des avantages financiers consentis et des souplesses institutionnelles prévues.

Mes chers collègues, redessignons ensemble la carte des communes !

Des petites communes pourront fédérer leurs moyens. Un bourg-centre pourra être renforcé. L'intercommunalité pourra se transformer en commune nouvelle. D'autres pourront réduire la fracture périurbaine. Il n'y a pas de directives, il n'y a pas de circulaires venues d'en haut. Il vous appartient de définir l'organisation la plus efficace et la plus adaptée aux logiques de vos territoires.

Chers collègues, chers amis, je ne veux pas me dérober. Je veux vous dire comme toujours la vérité, ma vérité : Soit nous portons courageusement cette réforme qui permettra à la commune de jouer pleinement son rôle Soit de nombreuses communes se transformeront en coquilles vides.

Voulons-nous des communes sans moyen financier, sans vitalité démocratique car les difficultés à constituer des listes s'accroîtront ? Voulons-nous des communes sans perspective de développement et un jour ces communes disparaîtront ?

Avec des communes moins nombreuses mais plus fortes, je veux replacer les intercommunalités dans une logique de projet.

Les services de proximité doivent revenir essentiellement à la commune. L'intercommunalité doit conserver son statut d'établissement public, et non de collectivité, en concentrant son action sur les investissements et sur les compétences structurantes.

Je souhaite que les intercommunalités puissent davantage faire appel, si elles le souhaitent, avec des moyens correspondants, aux délégations de compétences auprès du conseil général et du conseil régional.

Mes chers collègues, en créant des communes nouvelles, c'est-à-dire des communes fortes, c'est une souveraineté communale que je vous invite à retrouver, c'est une proximité que nous pourrions reconquérir pour nos concitoyens.

Une France de 2 000 « communes-intercommunalités » n'est pas le modèle que nous souhaitons. Si nous n'agissons pas, c'est le modèle qui nous sera imposé d'en haut !

Il est temps de trouver une autre solution, celle qu'appellent de leurs vœux les Français : une proximité efficace et adaptée aux enjeux du XXI^{ème} siècle, tout en agissant collectivement au niveau des bassins de vie.

Mes chers collègues, en terminant mon propos, je veux enfin vous adresser un message de soutien, d'amitié et d'encouragement.

Vous pourrez faire confiance à notre futur président et à nos instances renouvelées pour leur pugnacité à défendre nos valeurs.

L'Association des maires de France sera, comme aujourd'hui j'en suis convaincu, toujours aussi exigeante et constructive, quel que soit le gouvernement !

Elle sera toujours à vos côtés pour vous aider à faire face à l'ampleur de votre mission de maire, au service de la cohésion sociale de notre pays.

Nous connaissons tous les fragilités de la société française, les crispations qui la bloquent et les inquiétudes qui la sclérosent.

Malgré les conditions d'exercice de vos mandats, que je sais chaque jour plus difficiles, malgré les tensions toujours plus vives qui traversent la Nation, je sais que les maires tiendront bon. Et je veux témoigner à chacun d'entre vous mon estime et ma confiance.

Chers collègues et surtout chers amis, je veux vous dire au revoir en vous exprimant :

- ma gratitude pour le travail que nous avons accompli ensemble pendant 10 ans,
- mon honneur d'avoir été votre président,
- ma fierté d'avoir servi avec passion la cause des maires.

Les fantassins de la République que nous sommes, vous, moi, nous tous, n'avons jamais baissé les bras, nous ne baisserons jamais les bras.

C'est parce que la situation du pays est grave que nous devons davantage encore affirmer notre discours républicain et, forts de la confiance de nos concitoyens, servir la France, la France que nous voulons toujours plus chaleureuse, toujours plus dynamique, toujours plus fraternelle.

Chers amis, vivent les maires de France !

Merci, chers collègues, pour la chaleur de vos applaudissements. C'est vrai que je vis un moment d'émotion, un moment de reconnaissance et un moment de souvenir de victoires, de combats partagés avec tout le Bureau, avec vous tous. Merci de vous être levés pour m'applaudir, cela me va droit au cœur. C'est une joie chaude qui m'envahit grâce à vous. Un grand merci. Mais maintenant, c'est le temps du débat. J'ai vu des banderoles. Je n'avais encore jamais vu de banderoles à mon nom, pour me féliciter ou pour protester. C'est donc une grande première ce soir pour le Congrès des maires de France, pour notre 97^{ème} congrès.

Merci encore à tous du fond du cœur.